

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 647

présenté par
Mme Ménard

AVANT L'ARTICLE 1ER AÀ l'intitulé du titre I^{er}, supprimer le mot :

« minimales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel.

Outre le fait qu'il est difficile de définir ce qui constitue une exigence « minimale » de la vie en société, il est difficilement concevable d'admettre qu'il puisse y avoir différents degrés d'acceptation de la vie en société. Est-ce que cette conception pourrait aboutir à considérer normal qu'il existe des Français à 100 % et d'autres qui pourraient l'être un peu moins ?

Une personne radicalisée ou terroriste pourrait-elle se conformer à moins d'exigences de la vie en société alors même qu'elle porte gravement atteinte à la sécurité des Français et de notre pays ?

Notre société est tellement morcellée que le législateur en vient à se contenter d'une unité de façade avec des impératifs revus à la baisse. Ce n'est pas en abaissant notre niveau d'exigence, mais au contraire en le réhaussant, que nous donnerons envie à tous de vivre dans notre société française.